

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 5 mars 2008

À toutes les personnes et entreprises  
surveillées par la CSSF

**CIRCULAIRE CSSF 08/342**

**Concerne :** Mesures restrictives à l'encontre de certains avoires irakiens

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre attentifs à la publication du règlement (CE) n° 195/2008 du Conseil du 3 mars 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1210/2003 concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Irak.

Le règlement a pour objet la modification de certains articles du texte de base du règlement (CE) n° 1210/2003 qui a fait l'objet de la circulaire CSSF 03/110.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne n° L 59, pages 1-5](#), du 4 mars 2008. Il est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général